



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis 03-2026 - Chantemerle - réaménagement de l'esplanade

Monsieur le Président, Madame la municipale, Messieurs les municipaux

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Rapport de la commission ad hoc - Préavis 3-2026 « Chantemerle - réaménagement de l'esplanade »

Remerciements et déroulement de la séance

Le Président de la commission ad hoc remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation aux travaux de la commission du 5 février 2026 à la Damataire.

La commission est composée de M. Roland Du Bois, Mme Isabelle Farkas, Mme Tânia Gazzola, M. Thomas J'espère, Mme Pascale Cucho, Mme Nadia Privet, M. Philippe Slama, Mme Anne Viredaz Ferrari et de M. Philippe Stern.

Le Président remercie Monsieur Girardet, Municipal en charge de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE), ainsi que Monsieur Räss, chef de service, et Madame Graz, adjointe au chef de service et responsable du projet pour leur accueil.

Il remercie le Municipal et ses collaborateurs pour la présentation détaillée du projet et la disponibilité manifestée tout au long de la séance pour répondre aux questions des commissaires.

Au final, la séance a permis un échange approfondi (1 heure 50 pour être précis) entre la Commission et la Municipalité, et a donné à chacun la possibilité de se forger une vision claire et concrète du projet.

Préavis de la Cofin

Le Président informe ses collègues avoir reçu, avant la séance, le courriel du président de la Commission des finances (Cofin) annonçant qu'elle n'avait pas préavisé positivement le projet, en l'occurrence par 7 voix contre 6.

Les raisons avancées par la Cofin portent principalement sur :

- la priorisation du projet au regard d'autres besoins ou investissements communaux

- le coût du projet, jugé élevé dans le contexte financier actuel, avec des interrogations sur l'opportunité d'engager une telle dépense en ce moment.

Introduction du Municipal - genèse et objectifs du projet

Monsieur Girardet a présenté la genèse du projet et son inscription dans la vision d'un aménagement qualifié des espaces publics.

Il a rappelé que la réflexion autour du projet s'est inscrite dans la continuité de la réalisation du bâtiment scolaire de Chantemerle Nord, de la création d'une zone de rencontre à son abord et de sa possible extension à toute l'esplanade de Chantemerle afin de « pacifier » plus encore la zone.

Le Municipal rappelle en effet que l'ouverture de ce nouveau bâtiment à la rentrée scolaire de 2024 a entraîné une densification des usages et une augmentation des flux, rendant opportune une réflexion sur le devenir de l'esplanade.

Le Municipal a rappelé qu'un vœu avait été exprimé en séance du Conseil communal lors de l'examen du projet du bâtiment scolaire, demandant d'étudier l'extension de la zone de rencontre à l'ensemble de l'esplanade, afin d'améliorer la sécurité, d'apaiser la circulation et d'utiliser au mieux le potentiel de cette place publique aux usagers du quartier, mais potentiellement aussi aux habitants de Pully dans leur ensemble.

Monsieur Girardet a également souligné que le projet résulte d'une démarche participative menée auprès des habitantes et habitants du quartier, qui a mis en évidence des attentes en matière de sécurité, de convivialité, de qualité de l'espace public, de végétalisation et de confort climatique.

Enfin, le Municipal a indiqué que le projet s'inscrit parfaitement dans les différentes stratégies communales en matière d'urbanisme, à l'instar de la réflexion en cours sur les « réseaux vivants » (renforcement des espaces publics structurants, amélioration des centralités de quartier) ainsi que dans l'esprit du Plan directeur communal (PDcom), qui visera, entre autres choses, à valoriser des centralités locales et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

Questions et interrogations des commissaires

Après cette introduction, les commissaires ont soulevé de nombreuses questions et interrogations, notamment sur les points suivants :

- **Places de parc et stationnement** : crainte de voir le stationnement « malmené », questions sur le nombre de places, les temps de parcage et l'impact pour les riverains. Certains membres ont relevé que la notion de déplacement des places de stationnement devait être examinée avec prudence, la perte de proximité pouvant être perçue comme une suppression effective par les usagers.
- **Priorisation du projet** : interrogation sur le fait de traiter la question de l'esplanade de Chantemerle à ce moment (contexte financier difficile, lieu déjà bien aménagé) et sur la place de ce préavis par rapport à d'autres projets communaux.
- **Pully-Nord** : les uns estiment que cette partie de Pully a été peu « travaillée », que le projet va amener de la vie, des arbres, une harmonisation des flux et potentiellement une alternative au Parc Guillemin. Il est aussi fait mention d'un arrêt de bus sur appel à Chantemerle pour rappeler que l'endroit est facilement accessible.

- **Îlots de chaleur** : question de savoir pourquoi traiter cet îlot de chaleur en particulier, et quelles mesures concrètes sont prévues (types d'arbres, ombrage, sols, gestion de l'eau).
- **Cohérence avec le futur Plan directeur communal** : question sur l'alignement du projet avec les orientations à venir qui ne sont pas encore clairement définies (PDcom encore en gestation), notamment sur la notion de centralité de quartier. Est-ce opportun d'engager ce projet avant l'aboutissement de cette réflexion globale qu'est le PDcom ?
- **Coût et financement** : interrogations sur la cherté du projet, les éléments qui expliquent ce montant important et sur les conséquences pour les finances communales.
- **Usages et intérêt public** : question de l'utilité réelle du projet pour la population et de sa capacité à créer un espace public vivant et multi-usage.
- **Démarche participative** : Plusieurs commissaires ont relevé que l'appréciation du soutien au projet issue de la démarche participative mériterait d'être objectivée plus précisément, certains habitants ayant également exprimé des réserves.

Réponses apportées par la Municipalité

Le municipal et ses collaborateurs ont apporté des réponses détaillées aux commissaires.

Sur le **stationnement**, il a été expliqué que l'objectif du projet est de sortir les véhicules du centre de l'esplanade pour libérer un véritable espace public, tout en maintenant une offre de stationnement parfaitement similaire dans les alentours proches. Le temps de parage réduit à 2h vise à éviter les véhicules stationnés durablement au détriment des usages de quartier.

Sur la **priorisation**, Monsieur Girardet a rappelé l'enchaînement ayant conduit au projet : réalisation du bâtiment scolaire, adaptation des flux, vœu exprimé au Conseil communal, démarche participative. Le projet est présenté comme la suite logique d'une transformation récente du secteur, afin de garantir la cohérence de l'aménagement.

Sur la **lutte contre les îlots de chaleur**, la Municipalité a indiqué que l'esplanade actuelle est très minérale et que le projet prévoit des mesures concrètes : plantation d'arbres, végétalisation, amélioration de l'ombrage et dispositifs de gestion des eaux. Ces mesures participent à la qualité de vie et à l'adaptation climatique.

Sur la **cohérence avec le futur PDCOM**, il a été rappelé que l'esplanade de Chantemerle constitue une centralité de quartier et que l'investissement dans les centralités répond à une logique d'aménagement attendue : offrir des espaces publics de qualité, sûrs et attractifs.

Sur le **coût**, la Municipalité a expliqué qu'il est lié non seulement à l'aménagement de surface, mais aussi à des éléments structurants (travaux, matériaux, végétalisation, fosse de plantation et récupération des eaux). Le projet vise une amélioration durable et robuste de l'espace public.

Enfin, sur l'**intérêt public**, plusieurs aspects ont été mis en avant : démarche démocratique (vœu + participation), revalorisation d'un centre de quartier, création d'un espace urbain multi-usage et multimodal où peuvent coexister différents usages (automobiles, piétons, vie de quartier), ainsi qu'un apport en biodiversité et en confort climatique.

Conclusion et vote

Au terme des échanges, la majorité des membres de la commission relèvent que le projet présenté est de bonne qualité et s'inscrit dans la transformation récente du secteur.

Pour certains commissaires, ce projet apparaît nécessaire et porteur d'un intérêt public pour la population pulliérane, notamment en matière de sécurité, de convivialité et d'adaptation climatique.

D'autres commissaires ont exprimé des réserves quant à la priorisation du projet et à son coût dans le contexte financier actuel, estimant que d'autres investissements pourraient être considérés comme plus urgents.

Après délibération, la commission accepte le projet à cinq voix contre quatre et recommande au Conseil communal d'adopter le préavis 3-2026.

Philippe Stern
Président de la commission